



## Éditorial du Maire

Chères Labastidiennes,  
chers Labastidiens,  
Transfert de compétences et travaux sur  
les réseaux électriques seront les deux  
thèmes abordés dans cet éditorial.  
Découlant des dispositions de la loi  
NOTRe (adoptée au mois d'août 2015),

la compétence Voirie va être désormais exercée par la Communauté des communes des Côteaux Bellevue (CCCB), et non plus directement par notre commune.

En conséquence, les ouvrages de voirie relevant antérieurement du domaine communal vont être intégrés au domaine communautaire; leur entretien et les travaux s'y rattachant seront donc dorénavant réalisés par la CCCB. Par exemple, la prestation d'entretien avec l'épareuse des bas-côtés des voies jusqu'alors communales, sera désormais prise en charge par la CCCB; devant être homogènes sur tout le territoire de la CCCB, les modalités de réalisation des diverses prestations d'entretien, seront amenées à être quelque peu modifiées.

Ce transfert de compétence va également avoir des incidences sur les balances des compensations financières existantes entre la CCCB et notre commune.

Concernant l'alimentation électrique de notre commune, plusieurs épisodes météorologiques successifs ont entraîné dans un passé ancien et plus récent, des coupures de longue durée très gênantes; compte tenu de ces problèmes, notre commune est alors intervenue auprès de l'opérateur ERDF (aujourd'hui nommé ENEDIS), pour examiner les possibles améliorations. La conception peu satisfaisante de l'alimentation électrique de notre village et la vétusté de certaines lignes ont conduit ENEDIS, à reconsidérer leur conception et à entreprendre une restructuration d'ensemble.

Ainsi un linéaire important de lignes moyenne tension assurant l'alimentation électrique de notre village, va faire l'objet de travaux d'enfouissement et va relier, de manière plus sécurisée, les postes de transformation électrique installés sur notre commune (voir article et plan page 2).

Bien évidemment, ces travaux réalisés sous chaussée vont perturber la circulation, mais cette modernisation du réseau électrique va améliorer la fiabilité de l'alimentation électrique de l'ensemble de nos foyers.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce Bastidais.  
Bien cordialement,

*Bertrand Sarrau*

**C'est quoi ce cirque ?**  
4<sup>e</sup> édition

# Restructuration du réseau électrique

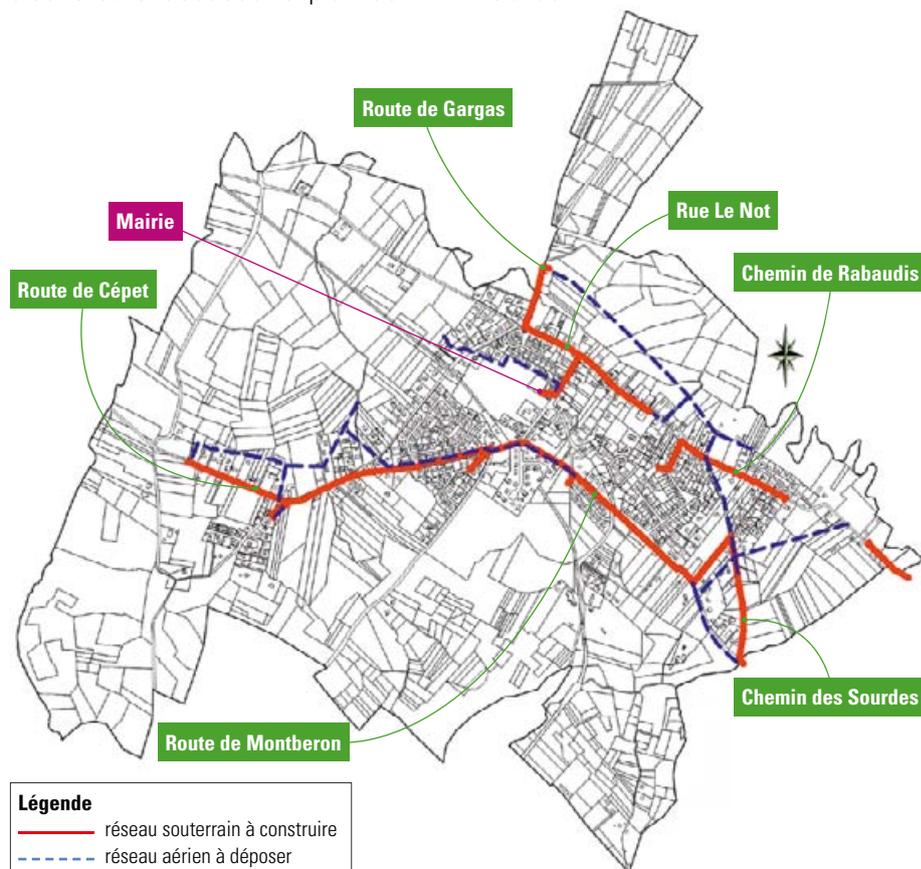
*D'importants travaux sur notre commune sont en cours de réalisation par ENEDIS (anciennement ERDF) dans le cadre de la restructuration du réseau électrique Moyenne Tension permettant d'améliorer sa gestion ainsi que son effacement sur la majeure partie.*

Ces travaux ont commencé courant octobre.

Le chantier, qui a démarré au niveau du lotissement en construction, au carrefour du chemin de Rabaudis et du chemin des Sourdes se poursuit vers la rue Le Not et ensuite sur d'autres voies de la commune. Vous trouverez ci-dessous le plan du vil-

lage avec les différents réseaux concernés.

Ces travaux impliquent une occupation de la chaussée. Une signalisation adéquate et un alternat de feux seront mis en place. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée par ces travaux.



## JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES ET ASSOCIATIVES DE LABASTIDE SAINT SERVIN

**Directeur de la publication:** Bertrand Sarrau  
**Responsable de la publication:** Anne-Sophie Pilon  
**Comité de rédaction:** Mmes S. Dufour, S. Lebret,  
V. Pubill et MM. D. Antipot, C. Rougé et L. Tetrel  
**Réalisation:** SCM, Toulouse



Lors de la réunion publique, fin 2016, et dans les précédents numéros du Bastidais, nous avons abordé les enjeux du territoire issus du diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Depuis, la révision du PLU est entrée dans une phase opérationnelle avec l'élaboration des orientations d'aménagement et de programmations, du zonage et du règlement d'urbanisme qui seront opposables aux futures autorisations d'urbanisme comme les permis de construire.

## Urbanisme Révision du PLU

Vous êtes invités à vous exprimer sur le devenir de notre village. Un registre est mis à votre disposition en mairie, vous permettant de consigner vos observations. Cette période de consultation se conclura par une délibération du Conseil municipal qui décidera alors d'en tirer le bilan et d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme révisé.

À la suite de cette délibération, le projet de PLU révisé qui s'inscrit dans la maîtrise et l'harmonie du développement urbain de notre commune tout en répondant aux obligations et objec-

tifs supra-communaux, sera adressé aux différentes personnes publiques associées et administrations.

L'étape suivante sera celle de l'enquête publique qui permettra à nouveau de recueillir votre avis. Celle-ci devrait se dérouler au cours de l'automne 2018. Au terme de l'enquête, le Plan Local d'Urbanisme sera soumis à approbation du Conseil Municipal.

Pour rappel, le PADD est consultable en mairie et sur notre site internet [www.labastidesaintsernin.fr](http://www.labastidesaintsernin.fr)



# Rénovation de la salle des fêtes

*Une certaine vétusté, la nécessité de mise aux normes d'accessibilité, un système de chauffage consommateur, associés à une absence d'isolation ont conduit la municipalité à programmer la rénovation de la salle des fêtes.*

Un projet a été élaboré par l'architecte Philippe GUILBERT en collaboration avec le bureau d'études IGETEC. Soucieuse d'intégrer les futurs utilisateurs à la réflexion, la Mairie a également présenté le projet aux Associations de notre village et a, dans la mesure du possible, intégré leurs diverses observations.

## Démarches administratives et demandes de subventions

Le permis de construire a été déposé début novembre, il est maintenant en cours d'instruction. En parallèle, la Mairie a déposé un dossier de demande de subventions auprès de plusieurs organismes : l'État (via la DETR), la Région (via le FEDER), le Département (dans le cadre du Contrat de Territoire) et le PETR Pays Tolosan (dans le cadre des Contrats de Ruralité). **Ces subventions sont évidemment nécessaires et la prudence s'impose dans ce dossier.** La faisabilité des travaux, estimés à environ 700 000 € (hors missions de maîtrise d'œuvre et de coordination de sécurité), en dépend.

En attendant les réponses concernant ces subventions, prévues normalement pour mars 2018, les études seront poursuivies et les appels d'offres aux entreprises lancés. Si tout se passe bien, les travaux devraient alors démarrer à la fin du mois de juin 2018 par l'installation du chantier et se poursuivre jusqu'au premier semestre 2019. La nouvelle salle des fêtes devrait être mise en service en juin 2019, pour la fête locale.

## LE PROJET

Le projet répond à plusieurs objectifs : offrir aux habitants de la commune un équipement de qualité pour un coût de fonctionnement optimisé. Dans le cadre de notre réflexion avec l'architecte, certains choix ont été faits et des adaptations ont été apportées au programme initial. Principal changement, la création d'une salle de réunion autonome n'est plus d'actualité. Le besoin en locaux de stockage étant très important, nous avons préféré attribuer les surfaces d'extension à ces espaces de rangement. La possibilité de réaliser cette salle de réunion dans le futur reste cependant compatible avec le projet.

## Une salle des fêtes plus lumineuse, plus ouverte et plus fonctionnelle

La salle des fêtes actuelle est située dans un cadre champêtre très agréable aux beaux jours, grâce à la

prairie à l'arrière. Mais jusqu'à présent, elle en profite peu depuis l'intérieur. Le projet envisage d'ouvrir largement la façade ouest sur l'espace vert tout en se protégeant des surchauffes estivales par la création d'une terrasse couverte. Un espace de convivialité supplémentaire pour les futurs utilisateurs !

Les espaces intérieurs seront rationalisés et redistribués (modification et adaptation de la cuisine, des espaces de rangement, des sanitaires et des vestiaires...). La placette située à l'avant sera également réaménagée.

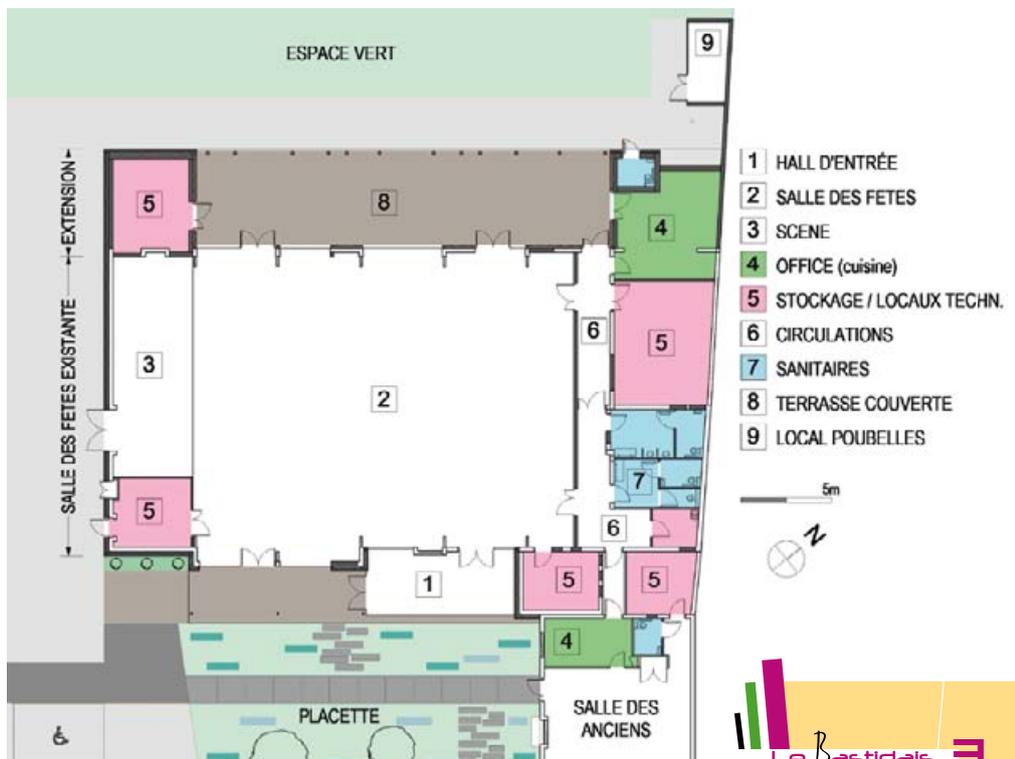
## Mise aux normes et améliorations techniques

Les travaux concerneront également :

- la mise aux normes (accessibilité aux handicapés, électricité...),
- les améliorations thermiques et acoustiques de l'enveloppe,
- les adaptations fonctionnelles (amélioration de l'éclairage naturel et artificiel, agrandissement de la scène, changement du sol, changement du système de chauffage, mise en place d'une ventilation).

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'évolution du projet et des délais de réalisation.

Et parce qu'un dessin vaut mieux qu'un long discours, nous vous laissons prendre connaissance du plan d'aménagement de notre future salle des fêtes !



# Réforme des rythmes scolaires

*Cette année, la cloche de la rentrée a sonné aussi l'enterrement de la réforme des rythmes scolaires. Près d'une école sur deux (42 % selon l'Association des Maires de France), ne travaillent plus le mercredi matin, et les TAP, ces activités périscolaires instaurées par la réforme de 2013, ne sont plus qu'un souvenir. Ces communes ont saisi l'opportunité offerte par un décret du nouveau gouvernement, de tirer un trait sur l'une des réformes les plus décriées sous la présidence précédente. On peut effacer tout, et recommencer ! Mais à qui profite ce changement ?*

**Aux communes.** Non seulement les mairies économisent un budget conséquent en revenant aux quatre jours, mais elles se délestent aussi d'une série de casse-tête : l'incertitude sur le maintien des subventions de l'État, les difficultés à recruter des animateurs ou à harmoniser les transports entre des écoles aux horaires différents...

**Aux enseignants.** Huit instituteurs sur dix préfèrent en finir avec la réforme, selon une consultation menée au printemps par leur syndicat majoritaire. Francette Popineau, porte-parole du SNUipp nuance : « Ce n'est pas le principe même du mercredi qui pose problème, mais la manière dont la réforme a été mise en œuvre ; les collègues n'ont pas constaté de bénéfices pour l'apprentissage des élèves car ce qu'ils gagnaient d'un côté le mercredi matin, ils le perdaient tous les autres après-midi de la semaine. »

**Pas toujours aux familles.** Le point de vue des parents semble assez partagé, selon les réalités locales. Nombreux se sont plaints de la fatigue de leurs enfants, surtout en maternelle mais beaucoup ont apprécié l'organisation d'activités souvent gratuites. Un rapport de l'Institut des Études Publiques témoigne des effets positifs pour les femmes salariées. Par exemple, les plus diplômées sont revenues travailler les

mercredis, esquissant un début de rattrapage des inégalités au travail entre hommes et femmes.

**Surtout pas aux enfants.** Certes, il n'existe pas d'évaluation montrant un effet de la réforme sur les résultats des élèves. Mais des études scientifiques ont évalué les différences d'attention et de capacité d'apprentissage des enfants selon les moments de la journée. Sur ce terrain, les spécialistes s'accordent sur un point : « La semaine de quatre jours est la pire des rythmes possibles », résume le chrono-psychologue François Testu, qui plaide pour un étalement plus harmonieux des jours de classe. Actuellement, l'emploi du temps des petits Français est l'un des plus resserrés d'Europe, avec 162 jours d'école par an. Ceux qui vont repasser à la semaine de 4 jours tomberont à 144 jours avec un temps de classe quotidien pouvant atteindre 6 h 30 (voire 6 h 45) les jours comportant les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC).

Concrètement, en Haute Garonne, la décision doit être prise en Conseil d'École avant le 8 décembre. Pour notre école, une concertation est menée au niveau communal entre les différents partenaires : les enseignants, les parents, les structures d'animation et la Mairie pour connaître les avis de tous avant de décider ensemble.



# Pensez-y !

## Les encombrants

### Collectes

#### Ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères (bac à couvercle bordeaux) a lieu **le lundi**. Pensez à sortir vos bacs, le dimanche soir.

#### Tri sélectif en porte à porte ou en point de regroupement

La collecte du tri sélectif (bac à couvercle jaune) a lieu **les mercredis des semaines impaires**.

Mercredi 22 novembre 2017

Mercredi 6 décembre 2017

Mercredi 20 décembre 2017

Mercredi 3 janvier 2018

Mercredi 17 janvier 2018

Mercredi 31 janvier 2018

Mercredi 14 février 2018

Mercredi 28 février 2018

Mercredi 14 mars 2018

Mercredi 28 mars 2018

Mercredi 11 avril 2018

Mercredi 25 avril 2018

Mercredi 9 mai 2018

Mercredi 23 mai 2018



#### Déchets verts

La collecte des déchets verts sur notre commune a lieu **les mardis des semaines impaires**. **Il n'est plus nécessaire de vous inscrire au préalable en mairie.**

Mardi 21 novembre 2017

Mardi 5 décembre 2017

Mardi 19 décembre 2017

Mardi 2 janvier 2018

Mardi 16 janvier 2018

Mardi 30 janvier 2018

Mardi 13 février 2018

Mardi 27 février 2018

Mardi 13 mars 2018

Mardi 27 mars 2018

Mardi 10 avril 2018

Mardi 24 avril 2018

Mardi 22 mai 2018



#### Encombrants

Mercredi 29 novembre

Mercredi 18 avril 2018



### Collecte des encombrants : quelques règles à rappeler !

Pour la bonne organisation de la collecte, **l'inscription préalable en Mairie est obligatoire**, en téléphonant au 05 61 84 95 05, **au plus tard le vendredi précédent avant midi**. **Les objets doivent impérativement être sortis la veille** pour permettre au service de ramassage de commencer sa tournée à 5 heures du matin.

### Qu'est-ce qu'un encombrant ?

Nous vous rappelons que les objets encombrants sont des objets volumineux non recyclables **de plus de cinquante centimètres**. Ne sont concernés que les déchets provenant des particuliers, à l'exclusion de tout déchet provenant d'activités économiques (commerce, artisanat, entreprises, etc.).



#### Liste des encombrants autorisés :

- Mobiliers bois ou plastiques
- Canapés, sommiers, matelas et duvets
- Lattes de bois ou planches (longueur max. 2 mètres)
- Tuyaux en PVC (longueur max. 2 mètres)
- Objets de décoration
- Sommiers avec ressorts
- Bicyclettes
- Récipients vides en fer
- Petites pièces mécaniques
- Grillage
- Pots de peintures vides



#### Sont exclus :

- Tout objet supérieur à 50 kg ou 2 mètres de long
- Tout dépôt supérieur à un volume de 1 m<sup>3</sup> par point et par enlèvement
- Bouteilles et cartouches de gaz, extincteurs
- Déchets ménagers spéciaux : produits chimiques, peintures, diluants, solvants, pesticides, phytosanitaires, piles, lampes...
- Contenants (même vides) ayant enfermé des liquides dangereux tels que des hydrocarbures (gasoil, essence, huiles minérales...) : cuves à mazout, réservoirs, jerricans, bidons d'huile, filtre à huile, etc.
- Véhicules automobiles et moteurs (même châssis et carcasse)
- Déchets hospitaliers, déchets contaminés et médicaments
- Pneus
- Tout liquide
- Végétaux : gazon, tailles et troncs d'arbres...
- Gravats : briques, plâtres, tuiles, pierres, terre...
- Bétons, amiante, déchets de démolition
- Cadavres d'animaux
- Déchets d'ordures ménagères
- Batteries et produits corrosifs
- Portes de garage
- Matériel agricole
- Verre
- Tuyaux
- **Tous déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)**



**Rappel DEEE** ▶ Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (frigo, gazinière, machine à laver, TV, etc.) sont considérés par la réglementation environnementale en vigueur comme étant des déchets dangereux car ils contiennent des substances réglementées. **Ils ne doivent plus être mis sur votre trottoir avec les encombrants car ils ne sont plus collectés.**

# Médiathèque Municipale Monique Font !

## État civil de mai à septembre 2017

### Bonjour les b**b**s

BOUGARD Noémie, Claudia **9 mai 2017**  
ESTEVE PARPAÏOLA Robin, Frédéric, Nicolas  
**19 mai 2017**  
NOUAR Maëlie **28 mai 2017**  
CAZALET Hugo, Pierre **29 mai 2017**  
SOULIE Laurine, Lily **5 juin 2017**  
ITHURRIA Lucie, Camille, Joséphine  
**30 juin 2017**  
CATALA Sandro, Raymond, Michel  
**11 juillet 2017**  
BUCHET Jùlia **17 juillet 2017**  
BRESSY Lyla, Noelle, Sandy  
**25 juillet 2017**  
DANROC Eloan, Michel **7 août 2017**  
HÉDON Prune **21 août 2017**  
GIOVENAL Mathys, Jean-Claude, José  
**22 septembre 2017**  
COGO Mia **28 septembre 2017**  
BLIN Loan **30 septembre 2017**



### Ils nous ont quittés

POMERY Bernard, Noël, Roger  
**17 juillet 2017**  
CONTRERAS née SERRA Gilberte, Andrée  
**7 septembre 2017**  
LE CAËR née REAL Carmen  
**29 septembre 2017**



## Berezko, duo de chants basques

Le 30 septembre dernier, après une auberge espagnole très conviviale et riche en saveurs, nous avons eu le plaisir d'écouter le duo de chants basques **Berezko** ! Un couple dans la vie et sur scène qui revisite avec brio les chants basques traditionnels en y mêlant des histoires, du beat box et des envolées lyriques pour notre plus grand bonheur. Pour les découvrir ou suivre leur actualité, rendez-vous sur la page Facebook Berezko.

Duo Berezko



# Surprise !

À venir pour la fin de l'année une surprise pour les enfants, on vous dira tout ...  
Guettez le site de la mairie et notre page Facebook Médiathèque Municipale Monique Font !

## La Sociale

Le 24 octobre, nous avons projeté le film *La Sociale*, un documentaire sur la Sécurité Sociale. En présence du réalisateur Gilles Perret, une cinquantaine de personnes ont fait le dépla-

cement ! La soirée s'est poursuivie par un débat animé autour des enjeux de la protection sociale en France, une conquête de l'après-guerre toujours d'actualité.



Projection du film *La Sociale* en présence du réalisateur Gilles Perret

## Nouveauté !

Tous les enfants de CP ont reçu une invitation à avoir une carte d'abonnement gratuite au réseau Mémo, et ce pour une année. Pour activer leur compte, rendez-vous à la Médiathèque !



# C'est quoi ce cirque ?

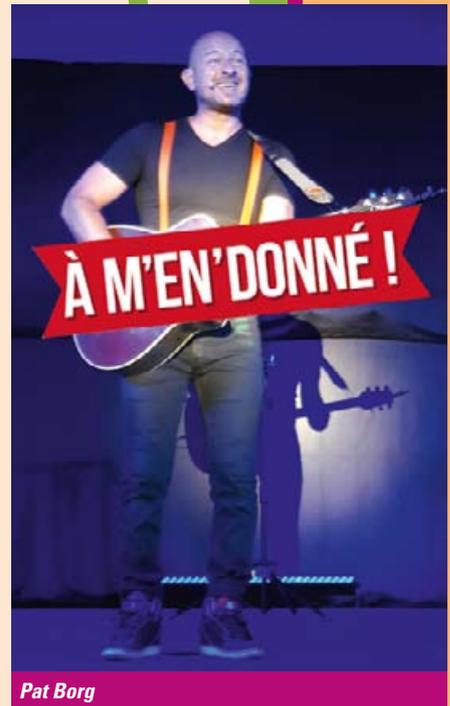
Les petits et les grands étaient à la fête durant le week-end du 7 et 8 octobre 2017 pour la 4<sup>e</sup> édition de *C'est quoi ce cirque ?*



Séance maquillage



Atelier cirque



Pat Borg

La manifestation a débuté ses festivités par une soirée sous le thème de l'humour bien toulousain ! Et ce n'est pas sans une certaine fierté que nous avons accueilli le café-théâtre des 3T, avec Pat Borg et sa guitare, dans son one man show **À m'en donné !** Une salle des fêtes bien remplie avec plus de 200 personnes pour applaudir ce véritable hymne à la ville rose et à sa région.

Soleil radieux et âmes d'enfants étaient également au rendez-vous ce

dimanche sur la prairie de la salle des fêtes. Petits et grands se sont retrouvés pour partager de nombreuses activités autour du thème du cirque et du jeu : ateliers circassiens (slackline, échasses, trapèze, parcours), maquillage, château gonflable, joutes de coton-tiges ou de sumos, jeux en bois...

Un grand merci au Comité des fêtes pour l'organisation et au soutien de la Communauté de communes des Coteaux Bellevue.



Joute de coton-tiges

Des jeux traditionnels en bois, pour le plaisir de tous



# Nos prochaines actualités...

## Novembre 2017

Vendredi 17 novembre 2017

Soirée Belote à 20 h 30, Comité des fêtes, salle des fêtes

Dimanche 26 novembre 2017

Loto de l'Amicale des Anciens à 14 h 30, salle des fêtes

## Décembre 2017

Dimanche 3 décembre 2017

Fête de Noël de l'ALAE, de 14 h à 18 h, salle des fêtes

Samedi 9 décembre 2017

Soirée Théâtre à 20 h 30, Comité des fêtes, salle des fêtes

Dimanche 24 décembre 2017

Veillée de Noël des enfants, Église de Villariès, à 19 h

Veillée de Noël des Adultes, Église de Pechbonnieu, à 21 h

Lundi 25 décembre 2017

Messe de Noël, Église de Cépet, à 10 h 30

Mercredi 27 décembre 2017

Don du sang de 15 h à 19 h, salle des Anciens

## Janvier 2018

Samedi 27 janvier 2018

Soirée Belote à 21 h, Comité des fêtes, salle des fêtes

## Mars 2018

Samedi 10 mars 2018

Soirée Théâtre à 20 h 30, Comité des fêtes, salle des fêtes

Samedi 17 mars 2018

Soirée APEEL à partir de 17 h 30, salle des fêtes

## Avril 2018

Vendredi 27 avril 2018

Don du sang, de 15 h à 19 h, salle de l'Amicale des Anciens

## Mai 2018

Mardi 8 mai 2018

Cérémonie devant le Monument aux Morts, à 11 h 30

Jeudi 10 mai et samedi 12 mai 2018

Tournoi de foot « Les petits Princes », stade

## Catastrophe naturelle « Sécheresse »

Des administrés nous ont demandé d'effectuer les démarches nécessaires afin qu'un arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la sécheresse soit délivré à notre commune.

Si votre maison d'habitation a subi des dégradations ou si vous avez constaté de nouvelles fissures dues à la sécheresse, nous vous conseillons d'adresser un courrier à la Mairie afin de vous inscrire sur la liste des personnes sinistrées.

Renseignements complémentaires en mairie  
au 05 61 84 95 05



## Le Secours populaire, à la recherche d'un local !

L'antenne locale du Secours populaire, actuellement hébergée « gracieusement » par la Mairie de Saint-Sauveur, est à la recherche d'un local de 150 m<sup>2</sup> minimum (soit un local ou une maison); celui occupé depuis plusieurs années ne répondant plus aux normes de sécurité et le coût des travaux étant trop importants.

Toutes les propositions seront étudiées, **vous pouvez contacter la secrétaire de la fédération au 06 86 47 81 11 ou la responsable de l'antenne au 06 22 97 43 03.**

Les responsables et bénévoles du Secours populaire remercient d'avance tous ceux qui pourraient leur venir en aide.

Retrouvez toutes les informations de notre commune sur notre site internet



[www.labastidesaintsernin.fr](http://www.labastidesaintsernin.fr)

De nombreuses rubriques sont mises à jour régulièrement : actualités, menus cantine, documents d'urbanisme, adresses utiles, démarches administratives, etc.